



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
4 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 31

Nombre de votants : 31
Pour : 24
Contre : 0
Abstention(s) : 7
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUUX, Eric MIGLIACCIO, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUUX, Luc DE MARIA donne procuration à Céline BOTTASSO, Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Frédéric CARTA, Jacques VENET donne procuration à Armande PROSPERI, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

DEL_2024_056 : Affectation des résultats 2023 – Budget annexe des Sépultures

Après avoir entendu le rapport de Daniel ALSTERS, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 ayant été approuvés, après avis favorable du Conseil d'exploitation des Sépultures en date du 18 mars 2024, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe des Sépultures comme suit :

Rappel des résultats :

(A) Résultat de clôture de la section de fonctionnement	- 4 692,12 €
(B) Résultat de clôture de la section d'investissement hors RAR 2023	+ 12 722,10 €
(C) Solde des RAR 2023	0,00 €
(D=B+C) Résultat de clôture de la section d'investissement, RAR compris	+ 12 722,10 €
(E=A+B) Résultat global de clôture hors RAR 2023	+ 8 029,98 €
(F=E+C) Résultat global de clôture, RAR compris	+ 8 029,98 €

Dans la mesure où le résultat de clôture de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser 2023 (D) est positif, il ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Il est dès lors proposé l'affectation suivante :

- Reprise à la section de fonctionnement (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté) au compte 002 pour - 4 692,12 €,
- Reprise à la section d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) au compte 001 pour 12 722,10 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe des Sépultures conformément à la présente délibération,
- Charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 24

Abstentions : 7

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,

A ~~Sauvage~~, le 15 AVR. 2024



✓

Le Maire

Daniel ALSTERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérécours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.